

L'insertion par l'activité économique en 2021

Forte hausse des entrées

Fin 2021, 142 900 salariés en insertion travaillent dans une structure de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Cet effectif croît de 5 % par rapport à fin 2020, sous l'effet d'une forte hausse des entrées (+ 29 % en 2021), atténuée par celle des sorties, liée à l'arrivée à terme des contrats prolongés en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les parcours en IAE durent en moyenne un an dans les structures accueillant directement des salariés (ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et entreprises d'insertion (EI)), contre 6 à 8 mois dans les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), fonctionnant sur le mode de l'intérim.

La population en IAE, plutôt jeune et masculine, se caractérise par son éloignement à l'emploi : près de la moitié des entrants en IAE sont demandeurs d'emploi depuis au moins un an à leur embauche.

Sur l'ensemble de l'année 2021, 182 700 signatures de premiers contrats avec une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont enregistrées (graphique 1 ; encadré) : 83 100 avec une structure accueillant directement des salariés en son sein (63 300 avec un atelier et chantier d'insertion (ACI) et 19 800 avec une entreprise d'insertion (EI)) ; 99 600 avec une structure fonctionnant sur le mode de l'intérim (63 800 avec une association intermédiaire (AI) et 35 800 avec une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI))¹.

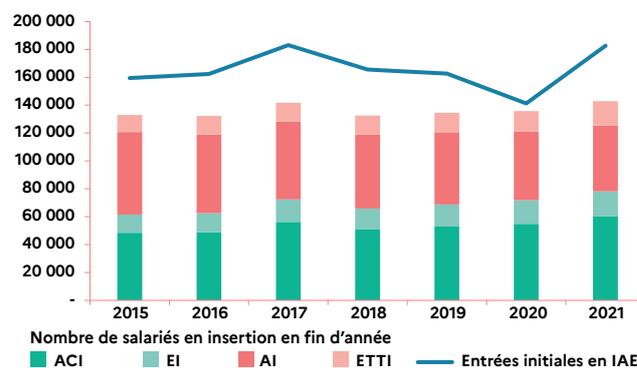
Fin décembre 2021, 142 900 salariés sont en insertion dans une structure de l'IAE. La majorité d'entre eux travaillent pour un ACI (60 200) ou une AI (47 200), loin devant les EI (18 100) et les ETTI (17 400).

Forte hausse des entrées en 2021

En 2021, les entrées initiales en IAE (hors reconductions) augmentent fortement par rapport à 2020 (+ 29 %), mais aussi par rapport à 2019 (+ 12 %). Cette hausse s'observe pour toutes les structures ; elle est particulièrement marquée pour les ETTI (+ 54 % par rapport à 2020, annexe I en ligne).

Cette progression des entrées va de pair avec une hausse des effectifs en IAE : fin 2021, le nombre de salariés en insertion augmente de 5 % par rapport à fin 2020 et de 6 % par rapport à fin 2019.

GRAPHIQUE 1 | Entrées initiales en IAE et nombre de salariés en insertion en fin d'année de 2015 à 2021



Lecture : en 2021, les entrées initiales en IAE atteignent 182 700. Fin 2021, 142 900 salariés sont en insertion dans une de ces structures, dont 60 200 en ACI. Champ : France, entrées initiales (hors reconductions) en IAE et salariés en insertion en fin d'année.

Source : Agence de services et de paiement (ASP) ; traitement Dares.

¹ Les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), en expérimentation depuis 2018, sont exclues du champ de cette étude.

Les effectifs en IAE augmentent cependant moins que les entrées du fait d'une hausse parallèle des sorties. Cela s'explique par la singularité de l'année 2020 [1] durant laquelle, en raison de la crise sanitaire, de nombreux contrats ont bénéficié de prolongations exceptionnelles, entraînant un report de certaines sorties de 2020 sur 2021.

Excepté pour les AI, dont le nombre reste stable, le nombre de structures actives augmente : entre fin 2020 et fin 2021, il progresse d'un peu plus de 10 % pour les EI et les ETTI et de 6 % pour les ACI ([annexe I en ligne](#)).

Des parcours plus courts dans les structures fonctionnant sur le mode de l'intérim

La rotation de la main-d'œuvre est plus importante dans les structures fonctionnant sur le mode de l'intérim (AI et ETTI) : environ la moitié des sortants de 2021 restent dans ces structures au plus 3 mois, contre 21 % pour les EI et 13 % pour les ACI (tableau 1). Sous l'effet des prolongations exceptionnelles accordées en 2020, les parcours durant plus de 24 mois concernent en 2021 environ 10 % des sortants d'AI, d'ACI et d'EI et 6 % des sortants d'ETTI.

Au final, la durée passée dans les structures accueillant directement des salariés est en moyenne d'un an environ : 12,1 mois pour les sortants d'ACI et 11,3 mois pour les sortants d'EI. Elle est plus courte pour les structures fonctionnant sur le mode de l'intérim : 7,7 mois pour les sortants d'AI et 5,8 mois pour les sortants d'ETTI.

Des métiers différents selon les structures

Les métiers exercés en IAE diffèrent selon les types de structure.

Dans les ACI, 35 % des personnes nouvellement embauchées en 2021 travaillent dans le domaine agricole, notamment dans les espaces naturels et verts (25 %) (tableau 2).

51 % des salariés des EI exercent un métier dans les services à la personne et à la collectivité, en particulier dans la propreté et l'environnement urbain (25 %), ainsi que dans le nettoyage et la propreté industriels (21 %).

62 % des missions effectuées en AI sont également tournées vers les services à la personne et à la collectivité, notamment dans le nettoyage et la propreté industriels (29 %) et dans les métiers de l'aide à la vie quotidienne (28 %).

Enfin, dans les ETTI, 33 % des missions effectuées relèvent de métiers de la construction, du bâtiment et des travaux publics ; 19 % se déroulent dans les services à la personne et à la collectivité, mais avant tout dans la propreté et l'environnement urbain (10 %). Les métiers des transports et de la logistique y tiennent également une place importante (18 %).

TABLEAU 1 | Durée passée dans la structure* par les sortants de 2021

	ACI	EI	AI	ETTI
Durée passée dans la structure (en mois)				
Moyenne	12,1	11,3	7,7	5,8
Médiane	10,0	8,0	3,5	2,5
Répartition des sortants selon la durée passée dans la structure (en %)				
3 mois ou moins	13	21	47	54
De plus de 3 mois à 6 mois	21	20	16	16
De plus de 6 mois à 12 mois	27	22	15	14
De plus de 12 mois à 24 mois	29	27	11	10
Plus de 24 mois	10	10	11	6
Ensemble	100	100	100	100

* Pour les ACI et les EI, la durée passée dans la structure cumule la durée du contrat initial et celle de ses éventuelles reconductions. Pour les AI et les ETTI, la durée passée dans la structure s'ouvre au début de la première mission effectuée et se clôt à la fin de la dernière. Les périodes d'intermission sont donc comptabilisées.

Lecture : pour les salariés sortis d'un ACI en 2021, la durée moyenne passée dans la structure est de 12,1 mois et 13 % d'entre eux y restent 3 mois ou moins.

Champ : France, salariés sortis d'une structure de l'IAE en 2021.

Source : ASP ; traitement Dares.

TABLEAU 2 | Métiers* exercés par les salariés nouvellement embauchés en 2021

	ACI	EI	AI**	ETTI**
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	35	8	12	2
Dont Espaces naturels et espaces verts	25	7	12	1
Production	10	1	1	1
Commerce, vente et grande distribution	5	3	1	5
Construction, bâtiment et travaux publics	7	4	2	33
Dont Second oeuvre	2	2	1	8
Travaux et gros oeuvre	5	1	1	22
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	4	3	7	2
Industrie	6	9	1	15
Dont Préparation et conditionnement	2	5	1	9
Installation et maintenance	9	8	5	3
Dont Entretien technique	8	2	4	3
Services à la personne et à la collectivité	24	51	62	19
Dont Aide à la vie quotidienne	1	3	28	1
Nettoyage et propreté industriels	7	21	29	6
Propreté et environnement urbain	14	25	2	10
Transport et logistique	6	12	8	18
Dont Magasinage, manutention des charges et déménagement	4	6	7	15
Personnel de conduite du transport routier	2	7	0	2
Autres	4	2	2	3
Ensemble	100	100	100	100

* Tels qu'ils sont repérés dans le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome).

** En AI et ETTI, un salarié est comptabilisé autant de fois qu'il réalise une mission durant son parcours d'insertion.

Lecture : 35 % des salariés nouvellement embauchés dans un ACI en 2021 exercent un métier de l'agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux.

Champ : France, salariés nouvellement embauchés dans une structure de l'IAE en 2021.

Source : ASP ; traitement Dares.

Une population plutôt jeune, masculine et peu diplômée

La population de l'IAE est majoritairement masculine : 60 % des personnes embauchées en 2021 sont des hommes (tableau 3). Cela est encore plus le cas au sein des ETTI (80 %), qui sont notamment tournées vers les secteurs de la construction et du bâtiment, très masculins. Les AI, très présentes dans le secteur féminisé de l'aide à la personne, font figure d'exception puisque les femmes y sont majoritaires (60 %).

La population accueillie dans les structures de l'IAE se caractérise aussi par son jeune âge : un quart des salariés qui y

sont embauchés ont moins de 26 ans ; pour les ETTI, cette part s'élève à un tiers.

Conformément à la cible du dispositif, le public accueilli en IAE est éloigné de l'emploi. Seulement 6 % des salariés embauchés dans une structure de l'IAE atteignent un niveau d'études supérieur au bac, et les trois quarts ont au plus un niveau CAP-BEP. Près de la moitié des entrants en IAE en 2021 sont demandeurs d'emploi de longue durée à leur embauche et 38 % sont bénéficiaires de minima sociaux.

Les profils diffèrent néanmoins selon le mode de fonctionnement des structures. La mise à disposition des salariés dans le cadre de l'intérim implique un certain degré d'autonomie. Ainsi, les AI et les ETTI comptent moins de demandeurs ●●●

TABLEAU 3 | Caractéristiques des salariés nouvellement embauchés en 2021

En %

	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Sexe					
Femme	34	32	60	20	40
Homme	66	68	40	80	60
Âge					
Moins de 26 ans	22	22	25	33	25
De 26 à 49 ans	60	60	54	53	56
50 ans ou plus	18	18	22	14	19
Niveau d'études					
Inférieur au CAP	34	38	37	43	37
CAP-BEP ou équivalent	44	40	38	36	40
Bac ou équivalent	15	15	17	15	16
Supérieur au Bac	6	6	8	5	6
Nationalité à l'embauche					
Française	74	60	74	67	71
Union européenne	4	5	5	4	4
Autre	22	35	21	29	25
Ancienneté d'inscription à Pôle emploi à l'embauche					
Non inscrit	10	11	28	23	19
Moins de 6 mois	19	19	21	17	19
De 6 à moins de 12 mois	12	13	11	17	13
De 12 à moins de 24 mois	19	21	14	18	17
24 mois ou plus	40	36	26	25	32
Travailleur handicapé	9	6	6	5	7
Perception de minima sociaux à l'embauche*	59	39	24	24	38
<i>Dont Allocation de solidarité spécifique (ASS)</i>	7	5	3	3	5
<i>Revenu de solidarité active (RSA)</i>	50	33	19	21	32
Nombre de personnes nouvellement embauchées en 2021	63 300	19 800	63 800	35 800	182 700

* Y compris allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Lecture : 34 % des salariés nouvellement embauchés en 2021 en ACI sont des femmes.

Champ : France, salariés nouvellement embauchés dans une structure de l'IAE en 2021.

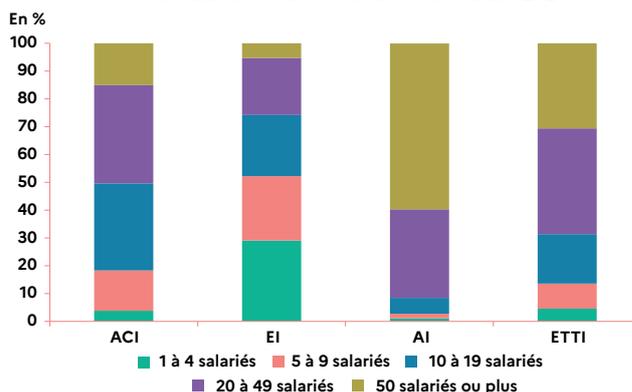
Source : ASP ; traitement Dares.

d'emploi de longue durée à l'embauche (respectivement 40 % et 43 % des entrants) que les ACI et les EI (près de 60 %) et de bénéficiaires de minima sociaux (24 % pour ces deux structures, contre 59 % pour les ACI et 39 % pour les EI).

Des structures plus petites en cas d'accueil direct de leurs salariés

Les structures qui accueillent directement leurs salariés en insertion sont globalement plus petites que celles qui les mettent à disposition : la grande majorité des ACI et des EI (respectivement 85 % et 95 %) accueillent moins de 50 salariés, tandis que 60 % des AI et 31 % des ETTI en comptent au moins 50 en insertion (graphique 2). En particulier, les EI se démarquent avec près d'un tiers des structures qui comptent moins de 5 salariés en insertion. ●

GRAPHIQUE 2 | Répartition des structures de l'IAE selon le nombre de salariés en insertion* au 31 décembre 2021



*Sont exclus les salariés de la structure qui ne sont pas bénéficiaires de l'IAE, notamment les accompagnants et les encadrants.

Lecture : fin 2021, 60 % des AI comptent au moins 50 salariés en insertion. Champ : France, structures de l'IAE actives fin 2021.

Source : ASP ; traitement Dares.

ENCADRÉ 1 • L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en 2021

L'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe un ensemble de structures qui s'engagent à employer, pour une durée limitée, des personnes très éloignées de l'emploi.

L'éligibilité à un parcours en IAE est validée par un prescripteur habilité (notamment Pôle emploi) ou une structure de l'IAE. Le parcours d'insertion combine une mise en situation de travail, un accompagnement socioprofessionnel et des actions de formation [3]. Un contrat peut être renouvelé (hors exception) dans la limite de 24 mois. Les structures perçoivent, chaque année, des aides financières dont le montant varie en fonction du nombre de salariés accueillis, du projet d'accompagnement et du type de structure.

Cinq types de structures composent le champ de l'insertion par l'activité économique. Les **ateliers et chantiers d'insertion**

(ACI) et les entreprises d'insertion (EI) accueillent directement des salariés, tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) fonctionnent sur le mode de l'intérim en proposant des missions de mise à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers. Le cadre juridique est détaillé dans le tableau A en ligne.

Les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) mettent en relation des clients avec des personnes en insertion ayant le statut de travailleur indépendant. Elles comptent 300 personnes au 31 décembre 2021 et sont en expérimentation depuis 2018 ; elles sont exclues du champ de cette étude.

Julien Blasco, Sara Chikhi (Dares)

Pour en savoir plus

- [1] Blasco J., Francès O. (2021), [L'insertion par l'activité économique en 2020](#), *Dares Résultats* n° 78, décembre
- [2] Caractéristiques des personnes en emploi : [Emploi, chômage, revenus du travail](#), *Insee Références*, édition 2022.
- [3] Blasco J., Francès O. (2022), [La formation et l'accompagnement des bénéficiaires de l'IAE](#), *Dares Focus* n°56, novembre.
- [4] [Le tableau de bord des politiques de l'emploi \(PoEm\)](#)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE